  **Discours liminaire du CTSD du 9 février 2016**

Madame la Directrice Académique,

La répartition inégalitaire des postes d’enseignants dans l’Académie suscite des questions et provoque une concurrence entre départements. S’agit-il d’opposer les collègues d’un département aux collègues d’autres départements, et, ainsi de faire oublier que l’annonce ronflante de la création de 60.000 postes ne se traduit par aucune amélioration réelle sur le terrain ? Rappelons qu’entre septembre 2011 et septembre 2014, le nombre de PE a augmenté de 894 alors que dans le même temps le nombre d‘élèves a augmenté de 70 500 soit en moyenne un PE supplémentaire pour 78,9 élèves en plus !

L’importante dotation de 30 postes pour notre département à la rentrée 2016 vous permet de faire baisser un certain nombre de tensions que nous avions relevées lors des précédentes CTSD, notamment dans les écoles rurales. Mais les dotations restent encore insuffisantes et ne permettent pas les ouvertures de toutes les classes nécessaires.

Elles ne permettent pas non plus de ré-ouvrir les postes RASED supprimés, postes pourtant si nécessaires, aux vues des difficultés sociales et culturelles qui s’accumulent.

On dénombre encore des effectifs très élevés dans une vingtaine d’écoles du département. Ainsi, l’école élémentaire Fabre d’Eglantine, Pierre Paul Riquet et Yvonne Gisclard à Carcassonne, l’école maternelle Brossolette à Castelnaudary, l’école maternelle Henri Huon à Pennautier.L’ école maternelle Marcellin Berthelot à Carcassonne avec un taux prévisionnel de 28,67 ! Sur le narbonnais on citera les écoles maternelles Suzanne Buisson, Fabre d’Eglantine, Maria Montessori, Marie Curie, Pauline kergomard, Lamartine, Jules Ferry et Max Dormoy.

Dans les 30 postes affectés au département figurent 8 postes réservés aux dispositifs « plus de maîtres que de classes » et « accueil des -moins de 3 ans ». Il s’agit de dispositifs de mise en place de la refondation de l’Ecole que les collègues rejettent à une immense majorité.

Il est d’ailleurs particulièrement étonnant de créer des dispositifs d’accueil des moins de 3 ans tout en continuant de refuser de les comptabiliser dans les effectifs, alors qu’ils sont accueillis dans des conditions décentes dans de nombreuses écoles du département. Par ce dispositif S’agit-il d’accueillir les - moins de 3 ans ou de créer des postesdans lesquels notre statut serait particulièrement volatile ?

~~C~~oncernant les postes de PDMQDC, la FNEC FP FO ne remet pas en cause l’investissement des collègues qui occupent ces postes et leur volonté de mener à bien leur mission mais l’implantation de ces postes ne correspond pas aux attentes des collègues dans les écoles.

Les collègues veulent des classes moins chargées ! Ajoutons que ces 2 dispositifs sont des postes hors barêmes !

Notre revendication est très simple : nous voulons autant de maîtres que de classes nécessaires. Nous demandons que ces postes PDMQDC et accueil des moins de 3 ans soient utilisés pour créer de vrais postes-classes, afin d’améliorer les conditions de travail fortement dégradée.

La FNEC FP FO est particulièrement choqué~~e~~ par les annonces de fermetures d’écoles.

La mairie de Trèbes veut fermer l’Ecole élémentaire et l’Ecole maternelle Centre Ville. Dans une ville de 5000 habitants, on ferme 2 écoles sur 6 ! Et tout cela alors que des travaux importants ont été faits ces dernières années à l’école élémentaire. Alors qu’elle n’est ni vétuste, ni insalubre. On décide, alors que les écoles étaient harmonieusement réparties sur le territoire de la commune, de faire voyager tous les jours les enfants dans des transports en commun pour être entassés dans les deux écoles des Floralies ! Et tout cela pour récupérer de l’espace pour refaire la mairie !

Les initiatives prises par la mairie de Carcassonne là aussi conduisent à la fermeture de deux écoles sur la ville. L’école Paul Lacombe a été peu à peu vidée de ses effectifs pour conduire cette année à la fermeture pure et simple de l’école. En pleine ville ! Et ceci afin de récupérer les locaux dans le cadre, paraît-il, d’un projet immobilier !

L’école élémentaire La Prade pourrait être, elle rayée de la carte scolaire ! Une école de quartier à taille humaine, avec un effectif d’une centaine d’enfants, dans laquelle malgré la dégradation générale de la société, les problèmes se règlent encore de manière satisfaisante et apaisée.

Comment est-il possible de fermer ces écoles et d’entasser les enfants par centaines dans des grands ensembles scolaires, où la violence et le mal être ne peuvent que se développer. La municipalité de Carcassonne tend à laisser entendre que ce serait l’Inspection académique, au travers de la commission d’aujourd’hui, qui serait décisionnaire pour cette fermeture. Il semble maintenant qu’elle hésite à aller jusqu’au bout. Mme la Directrice, nous vous demandons de nous confirmer que, si le conseil municipal de Carcassonne renonce à son projet, les quatre classes de La Prade transférées à Jean Jaurès resteront bien dans les murs de La Prade.

Madame la Directrice Académique aujourd’hui c’est plus de 70 places qu’il manque en IME !

Des mesures d’urgence pour protéger tous les élèves, en particuliers les élèves à besoins particuliers, et les personnels doivent être prises. Pour le la FNEC FP FO 11, dans tous les cas où la situation l’exige, les élèves doivent pouvoir bénéficier d’une prise en charge scolaire et thérapeutique adaptée et si nécessaire dans un établissement médico-social. Cette situation est la conséquence de la LOI Montchamp qui Sous couvert de l’égalité des droits et des chances , a été conçue pour supprimer les moyens spécialisés et remettre en cause l’existence des établissements et services médico-sociaux. En 2013, la loi Peillon de refondation aggrave encore la situation et introduit le concept « d’école inclusive » et en imposant la notion « d’inclusion systématique ».

Ainsi la récente circulaire transformant les CLIS en classe d’ULIS précise que les élèves bénéficiant de l’ULIS « sont des élèves à part entière de l'établissement scolaire**, leur classe de référence est la classe ou la division correspondant approximativement à leur classe d'âge,**  conformément à leur projet personnalisé de scolarisation (PPS). Ils bénéficient de temps de regroupement autant que de besoin. » Pourtant les effectifs d’ULIS ne comptent toujours pas dans les effectifs moyens par classe. Alors même que ce vœu avait été voté à l’unanimité lors d’un précédent CTSD. Les écoles élémentaires de Sigean, Gruissan et Jean Jaurès à Narbonne se retrouvent avec des effectifs de classe bien supèrieur à 27 lorsque que les élèves d’ULIS sont dans leur classe de référence.. Une mesure d’ouverture de classe doit donc être envisagée dans chacune de ces écoles. Pour la FNEC FP FO 11, la « plus-value » pédagogique c’est réduire les effectifs de classe, c’est rétablir les RASED, c’est créer des postes dans les établissements spécialisés !

Que dire aussi de la modification du décret statutaire des PE qui continue le processus de dislocation de notre statut.La FNEC FP FO n’acceptera pas l’allongement de l’année scolaire au-delà de 36 semaines, prélude aux 1607h annualisées. Nos obligations de service telle que définies dans le cadre l'article 7 du décret fonction publique n°2000-815 du 25 août 2000 qui précise que « les régimes d'obligations de service sont, pour les personnels en relevant, ceux définis dans les statuts particuliers de leur corps ou dans un texte réglementaire relatif à un ou plusieurs corps. ». Ce projet de modification de nos obligations de service inclurait dans les 108 heures toute une partie dont l'utilisation serait définie par le projet d'école. Un rapport de l'inspection générale sur le «pilotage et le fonctionnement des circonscriptions » vient d'être publié. Il préconise la mise en place d’Établissements Publics du Socle Commun autonomes et calqués sur les intercommunalités : c'est la mise en forme de l'école du socle territorialisée dans laquelle devrait se dissoudre les écoles, les collèges et les statuts de personnels.

Nous rappelons notre opposition complète à ces orientations et demandons l’abandon des 108h annualisées et le respect des 36 semaines de classe !

La FNEC FP FO refuse toute fermeture d’écoles

Dénonce les fermetures de classes

Demande L’ OUVERTURE DE TOUTES LES CLASSES NÉCESSAIRES et La CRÉATION D’AU MOINS 5 de POSTES DE REMPLACANT  
Exgige La RÉOUVERTURE ET AUGMENTATION DE TOUS LES RASED   
Redemande que les moins de 3 ans acceuillis dans les écoles soient pris en compte dans les moyennes